

Hâtez-vous!
1^{er} lot
0,000 Fr.
Le billet : 1 fr.
Loterie du
Casino-Théâtre
de la ville de Fribourg.
Envoi contre remboursement.
Ecrire : Bureau de la loterie
Casino-Théâtre, Fribourg.

On demande
une jeune fille pour aider à la cuisine
et sommeliers pour la foire
adresser à l'Hôtel du Cheval-Blanc, à

OS (Chartreuse Suisse.)
G
re de Clémentine, l'ex-
trême et digestive. En vente dans
185
se: M. F. Chollet, Vevey.

ENTAIRES
olles, Fribourg

00 grammes.

10 kg.
rok, en papier parchemin, 500 gram-
e pour la préparation d'un plat.
quatre première, Italie, Ta-
fabriquées strictement selon les exi-
saires.

e-Appoline.

ODOO

eur café rôti.
cts. la 1/2 livre.
GRATUITEMENT

EUWLY
LLE.

à scier.

Berne dans la vallée de la Sin-
ron 370 m².
70 m².
transportés sur la route.
septembre inclusivement, s'a-
Kreisforstamt VII.

UR MANA

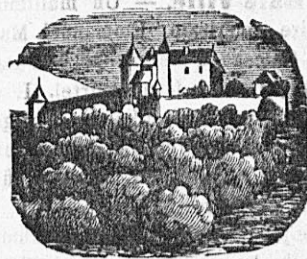
ute espèce de confiserie et
s, est indispensable
que famille.
conomie et de bon fonctionnement
présenter. — Nombreuses attesta-
enseignements gratuits.
traiter chez Adrien MAR-
z-St-Pierre.

A louer

nts, chez M. Lucien Torche, à
le-Tréme.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 6⁰⁰ 10⁰⁰ 2⁴² 4⁵⁵ — 8⁵⁸ BULLE, arr. 8⁵⁷ 12⁵⁰ 4⁵⁰ 8³⁸ 10⁵⁷

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50
 . . . 6 mois, » 2.50
Étranger . 1 an, » 9.—
 . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Étranger, 20 c. la ligne ou son espace RÉCLAMES; Suisse, 30 cent. Étranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Grand'rue 29, à Bulle, ou à l'Impr. de La Gruyère.

BULLE, le 8 septembre 1908.

L'assurance contre l'incendie en Suisse.

D'après le rapport du Bureau fédéral des assurances, 21 sociétés pratiquent en Suisse la branche incendie, dont 4 suisses et 17 étrangères; 3 sont des sociétés mutuelles et les 18 autres des sociétés par actions. Le total des sommes assurées auprès de ces 21 sociétés, au 31 décembre 1906, est de 9 milliards 21,441,138 fr. en augmentation de 105 millions 787,268 fr. sur l'année précédente. La part des quatre sociétés suisses se monte à fr. 6,484,848,440 (en 1905: 6 milliards 174,174,870 fr.)

Ces chiffres ne concernent, il n'est pas inutile de le noter, que les opérations des sociétés soumises à la surveillance fédérale; en dehors d'elles, il y a encore, dans 17 cantons, des caisses d'assurance mobilière. En outre, quelques petites associations ont un caractère local qui, en vertu de l'article 1^{er} de la loi de surveillance, les dispense de demander la concession fédérale.

Les sommes assurées auprès des caisses cantonales se montent à fr. 7 milliards 977,611,992 (en 1905, fr. 7,036,966,803 dont fr. 1 milliard 233,379,734 sont réassurés auprès de sociétés qui exploitent l'assurance directe en Suisse; pour éviter un double emploi, cette somme doit être retranchée du total de 8 milliards, chiffre rond, indiqué ci-dessus.

En réunissant l'assurance privée, l'assurance cantonale — déduction faite de la partie réassurée — et le capital des petites caisses locales, on obtient une valeur totale assurée contre l'incendie en Suisse, au 31 décembre 1906, de fr. 15,475,079,106, autant vaut dire 15 milliards et demi. Et le montant des primes encaissées s'élève, pour la même année 1906, à fr. 18,136,024.

Le rapport du bureau fédéral insiste à nouveau sur la nécessité qu'il y a pour l'assureur à diviser ses risques: « Nous avons maintes fois répété, dit-il, que ce n'est qu'en étendant, autant que possible, son champ d'opération, et en évitant l'accumulation des risques qu'il peut espérer une certaine constance dans les sinistres. Si des raisons commerciales l'obligent à as-

surer des objets très rapprochés les uns des autres, ou dont la valeur dépasse le maximum que ses statuts ou ses principes lui permettent d'accepter, il se mettra en garde contre le danger d'une trop forte perte que pourrait lui faire subir un incendie, en réassurant la somme qui dépasse son plein ».

Le rapport du Bureau fédéral recherche les effets de la catastrophe de San-Francisco sur le bouclement des comptes des sociétés concessionnaires.

L'Helvétia ne participait à l'assurance contre l'incendie sur la côte occidentale des Etats-Unis d'Amérique que par l'intermédiaire de la réassurance; immédiatement après le tremblement de terre, elle a renoncé à cette participation. Le dommage que lui cause cette catastrophe est encore indéterminé dans sa plus grande partie, car il faut attendre la fin des procès qu'ont engagés devant les tribunaux allemands un certain nombre d'assurés contre la compagnie que l'Helvétia réassurait. En attendant, elle s'est arrangée à doter convenablement sa réserve pour risques en cours. Elle a pris sur le solde créditeur de 1905 le dividende de 15 % qu'elle a distribué en 1906.

La Compagnie d'Assurance Nationale Suisse a aussi souffert dans ses réassurances à San-Francisco; on s'en rend compte en constatant que pendant l'année 1906 ses sinistres réglés ou à régler ont monté de fr. 368,096,50 à fr. 1,238,578,66.

L'Aachener und Mûchener a dû consacrer la plus grande partie de ses bénéfices de 1905 et 1906 à couvrir les pertes subies à San-Francisco. Si elle a cependant maintenu au taux de 50 % les dividendes de ses actionnaires, c'est qu'elle a puisé une somme de fr. 750,000 dans ses réserves de dividendes.

La Hamburg-Bremer a été très frappée. Elle a perdu à San Francisco, fr. 9,318,267 (réassurances déduites). Pour couvrir cette somme elle a dû sacrifier toutes ses réserves, y compris le fonds de pensions et de secours de ses employés; de plus, elle a réduit son capital social de fr. 8,812,500 à 2,203,125 fr. puis l'a ramené à fr. 7,500,625 par l'émission de 4,238 actions de fr. 1,250 libérées d'un quart. Un consortium a pris au pair les nouvelles actions.

La catastrophe de San-Francisco a coûté au Phénix, de Londres, 15 millions 606,025, ce qui fait que cette société enregistre pour 1906 une perte industrielle de fr. 11,189,970. Cette puissante compagnie a, heureusement pour elle, de grosses réserves dans lesquelles elle a pu puiser.

La perte qu'a faite la Northern à San-Francisco se monte à fr. 12 millions 068,775; sa perte industrielle, en 1906, à fr. 8,878,558. Sa réserve de capital et ses réserves spéciales, qui étaient, au commencement de 1906 de fr. 29,341,993, sont tombées, à la fin de la même année, à fr. 21 millions 985,229.

Le rapport du Bureau fédéral note encore que la tendance d'introduire l'assurance obligatoire du mobilier, avec ou sans monopole de l'Etat, a fait de nouveaux progrès durant l'exercice. Il rappelle que des conférences intercantionales ont été organisées pour discuter la question, conférences auxquelles 15 cantons ont envoyé des délégués. On sait que dans la dernière de ces conférences, qui eut lieu à Olten le 5 août 1907, il a été décidé de demander au Conseil fédéral s'il consentirait à étudier la création d'une caisse fédérale d'assurance mobilière et, en même temps, de nommer une commission de spécialistes chargée d'étudier la question et de préparer un projet de loi, d'une part, pour une caisse fédérale d'assurance populaire et, d'autre part, pour une caisse cantonale de réassurance.

NOUVELLES SUISSES

Tribunal militaire. — Le tribunal de la VII^e division a condamné à deux mois de prison et à la dégradation le caporal Jean Grœgli, du bataillon de carabiniers 7, pour détournement de deux paquets de cartouches à balle, pendant un école de recrues.

Le plus grand réservoir de la Suisse. — On vient d'achever le grand réservoir, de 4 millions de litres, que la régie de l'alcool a fait construire dans son entrepôt de Délémont et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

La construction, commencée le mois de février dernier, devait être terminée fin août; elle a été retardée d'une dizaine de jours. L'inauguration aura lieu vers la mi-septembre, en présence

de la direction de la régie et des commissions des Chambres.

Le plus grand réservoir que nous avons en Suisse était celui de Romanshorn, de la capacité de 3 millions de litres.

Pour abriter le nouveau réservoir, on a construit une rotonde; le réservoir même est en fer, les lames qui en forment la partie inférieure ont une épaisseur de 14 mm., celles du couvercle n'ont que 4 mm.

Le diamètre du réservoir mesure 22,72 mètres, la hauteur des parois est de 10 m. et celle de la base au point culminant du couvercle de 13 m. Cette masse repose sur des murs en béton, surmontés de larges poutres en bois dur; entre les murs, des couloirs par lesquels on passe aisément; les rivets du fond du réservoir se trouvent au-dessus de ces couloirs et sont facilement accessibles en cas de réparation. Le nombre total des rivets est de 50,000.

On a pourvu le réservoir de tous les appareils nécessaires (paratonnerres, etc.) pour le garantir; au besoin on peut le noyer, en un clin d'œil, dans une épaisse nappe d'eau et arrêter ainsi tout commencement d'incendie.

Le devis était de 165,000 fr; le coût réel sera de 170 à 175,000 fr.

Le projet a été étudié et préparé par M. Frey, ingénieur; la partie métallique est l'œuvre de la maison Sulzer, de Winterthur, et la maçonnerie de la maison Borrini.

La vache de la presse suisse. — Le tribunal de Zurich a jugé les trois individus accusés d'avoir falsifié un billet de la tombola de la presse suisse pour entrer en possession de la vache qui était l'an des gros lots.

Le falsificateur était un nommé Städeli, âgé de 23 ans, ayant pour complice le coiffeur Uttiger et son fils. Uttiger se trouvait en possession d'une carte de la tombola qu'on avait oublié de numéroter. Städeli eut l'idée d'y inscrire le n° 180,382, qui était celui du septième lot. Les trois compagnons se procurèrent à Zurich le timbre nécessaire, falsifièrent la carte, se présentèrent au bureau de la tombola, reçurent la vache et la vendirent 600 francs.

Städeli a été condamné à 6 mois de maison de force, Uttiger à 3 mois de prison et son fils à 15 jours de prison.

Bâle-Ville. — Un multimillionnaire américain, Emmanuel Mandel, de Chicago, a été victime, à la gare de Bâle, d'un accident mortel. Il avait fait avec sa famille un voyage en Suisse et s'appretait à partir pour Paris. Sur l'escalier de la gare, il fit un faux pas et tomba. On le releva avec une jambe brisée et un ébranlement cérébral grave. Transporté à l'hôpital, il y est mort jeudi soir, à l'âge de 63 ans, sans avoir repris connaissance. Il avait avec lui sa femme, sa fille mariée, son beau-fils et leurs enfants.

Zoug. — Une exécution. — Carl Ebner, condamné à mort pour l'assassinat du gendarme Staub et d'autres méfaits, a déjà été exécuté, dans la cour des prisons, à Constance, en présence d'une quarantaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux représentants du canton de Zoug, le docteur Arnold, médecin d'office, et M. Andermatt, directeur de police. Les dernières paroles du condamné ont été : « C'est un fou que l'on conduit à l'échaffaud. »

Argovie. — Aarau. — Par suite de chagrins d'amour, une jeune allemande s'est jetée d'une fenêtre du deuxième étage d'un hôtel de la ville ; elle s'est blessée si grièvement qu'elle a dû être transportée à l'hôpital cantonal.

Appenzell. — Accident mortel — Un agriculteur d'un âge avancé, domicilié à Niederdorf-Gossau, a été pris entre son char chargé de fumier et la palissade en fer d'un jardin ; il a été si gravement atteint qu'il a succombé trois heures plus tard.

Neuchâtel. — La gendarmerie de la Brévine a arrêté vendredi après midi, à 3 heures, un individu dont le signalement correspond exactement à celui que l'on a donné de l'auteur du crime de la montagne de Diesse.

A L'ÉTRANGER

France. — Une ascension dramatique. — On annonce qu'un ballon français a atterri, après une violente tempête, à Hombourg, dans le Palatinat. Il était parti mercredi soir des environs de Paris. Le pilote du ballon,

membre d'un club aéronautique de France, et les deux personnes qui l'accompagnaient, sont restés, après l'atterrissage, longtemps sans connaissance ; ils avaient passé la nuit en plein air.

— Soldats cambrioleurs. — Des cambrioleurs ont pénétré vendredi soir avec effraction dans l'église du grand séminaire de Mont-Ferrand où est cantonné un bataillon du 92^e d'infanterie et ont volé deux ciboires et un ostensoir d'une valeur de 14,000 fr.

On soupçonne un caporal et trois soldats d'être les auteurs du vol.

Allemagne. — Les suites de la crise allemande. — Le banquier Herzberg s'est suicidé dans un établissement de bains à Berlin. Il avait joué à la bourse avec les dépôts de ses clients, dont il ne lui reste que 5000 marks dans sa caisse. C'est le troisième banquier berlinois qui, pendant les derniers quinze jours, met fin à ses jours à la suite de sa déconfiture financière.

— Le compte Zeppelin. — Le comte Zeppelin a déclaré dans une séance de la municipalité de Friedrichshafen qu'il a l'intention de fonder, grâce à l'institution du Fonds Zeppelin, une société avec un nombre de membres limité, afin que son entreprise ne dépende plus uniquement de sa personne et de sa vie. Son vœu le plus cher est de rester à Friedrichshafen.

Russie. — La maladie de Tolstoï. — La princesse de Tolstoï a déclaré que son mari, dont la récente maladie a été compliquée encore par l'influenza, doit garder le lit et ne peut recevoir aucune visite. On ajoute que la veine principale de la jambe gauche de l'illustre vieillard serait tout enflammée. Il n'y a pas, pour le moment, de faiblesse de cœur ; mais on discerne le début d'une affection à l'extrémité inférieure des poumons. La température s'élève à 38°5.

— Village attaqué. — Une bande de Tartares a attaqué le village de Blagoventschensk, sur les côtes de la mer Caspienne, habité par des pêcheurs russes. Les Tartares ont tué six pêcheurs et ont détruit les pêcheries.

— Pour aller à Frémicourt et à Terroise, je n'avais pas besoin de mon fusil ; je l'ai laissé à la ferme du Seuilon, où je l'ai repris ce matin.

Sans être une dénonciation directe, ceci provoquait une enquête. Il faudrait répondre.

L'absence de Lucile, si on l'interrogeait à ce sujet, devrait être expliquée. Il avait pu, répétant le mensonge fait à Jean Renaud, satisfaire les gens de la ferme, mais la justice est moins facile à tromper.

Le pauvre Rouvenat croyait entendre déjà les détonations des pistolets de son maître désespérément décidé au suicide.

Cependant dix heures du soir approchaient. Jacques Mellier, terrassé par la fatigue, venait de s'assoupir dans un fauteuil.

— Que se passe-t-il donc au village ? se demanda Rouvenat.

N'y pouvant tenir plus longtemps, il quitta Jacques endormi, mit son chapeau, sortit de la maison et courut à Frémicourt.

Il arriva devant la mairie au moment où Jean Renaud montait dans la voiture qui devait le mener à Saint-Irvin.

Les habitants se sont enfuis sur de grands radeaux.

Maroc. — Entre Azizistes et Hafidistes. — Le général d'Amade télégraphie le 2 au soir qu'un très vif engagement est signalé entre Mtoagni (azizistes), et les deux Glaoui (hafidistes). Le gouverneur de Marakech serait tué et la mehalla (hafidiste) de son frère serait complètement battue.

Amérique. — Drame chez des acteurs. — On a arrêté jeudi à Boston un acteur inculpé d'avoir, dans des circonstances particulièrement horribles, assassiné sa femme, une actrice, dont le cadavre a été découvert dans une malle déposée dans un hôtel de Boston, tandis que la tête, les jambes étaient retrouvés à Sommerville, localité où le crime aurait été perpétré. La police a déclaré que l'inculpé a avoué avoir tué sa femme au cours d'une discussion provoquée par la jalousie. Atterré par les conséquences de son crime, il démembra le corps et le plaça dans une malle, dans l'intention de s'en débarrasser au cours d'un voyage de Boston à New-York, en le jetant dans la mer.

— Ville détruite. — A la suite d'un incendie de forêt, la ville de Crisholm (Minnesota) a été détruite. Les pertes sont évaluées à 2 millions de dollars.

Deux autres villes sont menacées par l'incendie. La moitié de la ville de Douglas est en flammes.

Japon. — Terrible incendie. — Des dépêches de Miyigata, province d'Igihio, annoncent qu'un terrible incendie a détruit la plus grande partie de cette ville. Quatre mille maisons, la plupart construites en bois, ont été réduites en cendres.

Des milliers de personnes se trouvent sans abri.

BREVES NOUVELLES

— Suisse. —

Le train Lausanne-Genève a été égaré, dimanche soir, un nommé Samuel Crot, à la gare de Renens.

— Les ballons *Métore* et *Mars* ont effectué, dimanche, des ascensions très réussies.

— A la sortie du tunnel de l'Albis, le train atteint et tue deux personnes, dimanche vers 7 heures du soir.

La voiture partit. Rouvenat s'approcha successivement, tendant l'oreille, à tous les groupes d'hommes et de femmes qui stationnaient sur la place. On parlait du crime, de Jean Renaud, et on discutait à tort et à travers. Mais ce qui ressortait clairement de toutes les conversations, c'est que le tueur de loups avait été reconnu coupable d'assassinat, puisque les gendarmes l'emmenaient.

Et déjà le pauvre Jean Renaud, la veille encore estimé et aimé de tout le monde, était traité comme le plus vice scélérat.

La-dessus Rouvenat savait à quoi s'en tenir ; il voulait apprendre autre chose.

Il aperçut le maire qui, sortant le dernier de la mairie, — les magistrats étaient partis, — se dirigeait vers sa demeure. Il courut après lui.

— Pardon, monsieur le maire, dit-il, je viens de voir partir le pauvre Jean Renaud dans une voiture accompagnée des gendarmes : où donc le mène-t-on ?

— Ah ! c'est vous, Pierre Rouvenat. Ce pauvre Jean, comme vous dites, est un fiéffé coquin ; on le mène à Saint-Irvin, où il passera la nuit, et de là à Vesoul où il verra les

— En se rendant au tribunal pour régler un différend avec son fils, une dame de Solesse meurt subitement d'une attaque au cœur.

— Etranger —

A Brisbane (Australie), 7 mineurs sont écrasés par la chute d'un bloc.

— Le feu a détruit plusieurs villages en Corse, autour de Bastia. La population est affolée.

— 160 caisses de dynamite ont fait explosion à Assouan (Egypte). Pas d'accident de personnes.

— Des cas de choléra se sont déclarés en Pologne et l'on signale à Varsovie quatre cas, dont deux mortels.

La flotte américaine, en croisière autour du monde, a quitté le port australien d'Albany.

CANTON DE FRIBOURG

Le Pont de Pérolles. — La *Liberté* publie les dessins des premiers projets primés par le jury pour le pont de Pérolles sur la Sarine, qui doit jouer un si grand rôle dans le développement du canton. Le projet qui a obtenu le premier prix est signé de MM. Jæger et Cie, à Zurich ; Müller, Zseleider et Gobat, à Berne ; Broillet et Wauffleiff, architectes, à Fribourg. La deuxième variante de ce projet qui a obtenu les préférences du jury, prévoit quatre voûtes surbaissées de 65 mètres d'ouverture. Les matériaux sont de béton et béton armé.

Hier, c'étaient les projets Jambé, Fraisse, architectes, et la Fabrique de machines, de Fribourg.

Accident. — Un apprenti de la Fabrique de machines de Fribourg, le jeune A., habitant la Planche supérieure, a eu le pied écrasé par la chute d'une pièce de fer.

Un démenti. — Le Conseil d'Etat dément catégoriquement la nouvelle d'un prochain emprunt. Allons, tant mieux, et il ne nous reste plus qu'à en prendre acte.

Toutefois, on sait de quelle façon on procède chez nous à ce genre d'opération. Ni le peuple, ni le Conseil d'Etat ne sont les maîtres. Tout se prépare dans l'ombre et le mystère, et lorsque tout est prêt, on fait ratifier cela en vingt-quatre heures.

Or, d'où provient ce bruit d'un nou-

prochaines assises.

— Mon Dieu, mon Dieu ! gémit Rouvenat ; mais il est donc coupable ?

— Coupable ! je le crois bien ; c'est lui l'assassin !

— Lui, monsieur le maire, lui ?

— Oh ! son affaire est claire ; s'il sauve sa tête, il aura de la chance.

— Ainsi il est reconnu coupable ?

— Cent fois plutôt qu'une.

— Et il a avoué ?...

— Rien. Il se borne à dire : « Je suis innocent ! » Et quand on l'interroge, quand on lui met sous les yeux les preuves matérielles les plus irréfutables, les plus convaincantes...

— Eh bien ?...

— Il ne répond pas. On l'a mis en présence du cadavre ; oh ! il n'a pas tremblé ; il l'a regardé avec une effrayante audace !

Joignant à cela la plus lâche hypocrisie, le croiriez-vous, Rouvenat ? il a pleuré... oui, il a pleuré, le misérable !... Alors M. le juge d'instruction lui a demandé s'il persistait à ne pas avouer son crime.

— Et il a répondu ?

— Qu'il ne répondrait pas.

FRUILLETON DE LA GRUYÈRE

82

La Fille maudite

PAR

ÉMILE RIOHEBOURG

Jean Renaud venant à la ferme, dès le matin, pour voir Lucile, ne lui apportait-il pas les dernières paroles prononcées par le mort ? Rouvenat était à peu près convaincu que le tueur de loups était instruit des relations qui existaient entre le jeune homme et Lucile Mellier.

Or cette seule révélation faite aux magistrats était la perte du fermier. On comprend au milieu de quelles terreurs s'agitait le serviteur dévoué.

Et puis il y avait encore quelque chose d'également terrible : le fusil, qui avait joué un rôle si important dans le drame de la nuit.

Jean Renaud, faussement accusé, n'avait qu'à dire ces seuls mots pour prouver son innocence :

En se rendant au tribunal pour régler un différend avec son fils, une dame de Soire meurt subitement d'une attaque au cœur.

Etranger

A Brisbane (Australie), 7 mineurs sont tués par la chute d'un bloc.

Le feu a détruit plusieurs villages en Corse, autour de Bastia. La population est dévastée.

160 caisses de dynamite ont fait explosion à Assouan (Egypte). Pas d'accident personnel.

Des cas de choléra se sont déclarés en Espagne et l'on signale à Varsovie quatre, dont deux mortels.

La flotte américaine, en croisière autour du monde, a quitté le port australien d'Albany.

CANTON DE FRIBOURG

Le Pont de Pérolles. — La Liberté publie les dessins des premiers projets primés par le jury pour le pont Pérolles sur la Sarine, qui doit jouer un si grand rôle dans le développement du canton. Le projet qui a obtenu le premier prix est signé MM. Jäger et Cie, à Zurich; Müller, Zeeleder et Gobat, à Berne; Broillet et Wulfleiff, architectes, à Fribourg. La deuxième variante de ce projet qui a obtenu les préférences du jury, prévoit quatre voûtes surbaissées de 65 mètres d'ouverture. Les matériaux sont de béton et béton armé.

Hier, c'étaient les projets Jambé, architectes, et la Fabrique de machines, de Fribourg.

Accident. — Un apprenti de la fabrique de machines de Fribourg, le jeune A., habitant la Planchette, a eu le pied écrasé par la chute d'une pièce de fer.

Un démenti. — Le Conseil d'Etat dément catégoriquement la nouvelle d'un prochain emprunt. Allons, tant mieux, et il ne nous reste plus qu'à en prendre acte.

Toutefois, on sait de quelle façon on procède chez nous à ce genre d'opération. Ni le peuple, ni le Conseil d'Etat ne sont les maîtres. Tout se prépare dans l'ombre et le mystère, et lorsque tout est prêt, on fait ratifier cela en vingt-quatre heures.

Or, d'où provient ce bruit d'un nou-

vel emprunt, colporté par la rumeur publique, confirmé par des conservateurs et annoncé par les journaux du dehors? Mystère.

Tout en enregistrant le démenti plus ou moins officiel du gouvernement, nous saisissons l'occasion pour protester énergiquement contre tout nouvel endettement causé par la mégalomanie de nos grands hommes. Un homme averti en vaut deux; tâchons de ne pas nous laisser surprendre comme la dernière fois et de mettre le pays en garde.

Triste découverte. — L'individu dont la préfecture de Tavel a fait la levée du corps, samedi, au bord de la Singine, près de Neueneegg est, croit-on, un ouvrier italien, âgé de dix-sept à dix-huit ans. Tandis qu'on le tirait du gravier, on apercevait, sur la rive bernoise, une tête et un bras émergeant du lit de la rivière. C'était un autre ouvrier, Italien également, croit-on, et paraissant être âgé d'une quarantaine d'années.

C'est la préfecture de Laupen qui a procédé à la levée de ce dernier cadavre.

On croit que les deux ouvriers sont des victimes de l'inondation de la nuit de vendredi à samedi.

Une fête à Montilier. — Les gymnastes qui ont assisté à la petite fête de Montilier, dimanche, en ont tous rapporté un souvenir charmant. C'est dans un décor merveilleux et par une journée splendide que les concours ont eu lieu sur une verte pelouse bordant le lac bleu.

Les gyms remercient les autorités de Montilier, particulièrement M. Dinichert, conseiller national, pour leur belle réception. La place nous manque pour publier les résultats complets des concours.

Signalons comme premier aux engins M. F. Zangg, de Bulle, et aux nationaux, H. Charbonney, de Lucens. M. J. Garin, de Bulle, a été classé premier à la course.

GRUYERE

Marché-concours de Bulle.

— En raison de sa coïncidence avec

la fête d'Actions de grâces, le marché-concours de taureaux de Bulle ne commencera que le lundi 21 septembre, à 9 h., pour finir le mercredi, à 2 h.

Dans ces conditions, les inscriptions peuvent encore être reçues jusqu'à lundi.

Nos pompiers. — Les corps de pompiers du cercle de la justice de paix de Bulle, soit ceux de Bulle, La Tour, Morlon et Riaz, ont exécuté dimanche, à La Tour-de-Trême, divers exercices d'ensemble, sous la direction de M. Savoy, préfet. Le travail, quoique généralement satisfaisant, a démontré qu'on manque encore de décision et de vigueur dans le commandement et de discipline dans l'exécution, chez l'une ou l'autre des équipes de la campagne. Par contre la bonne volonté et l'entrain ne font pas défaut.

Les méfaits de l'orage. — La violente tempête de vendredi soir a causé quelques ravages, pas graves heureusement, dans la contrée. Les eaux de la Sarine ont recouvert entièrement la plaine des Marches; la Jagne, démesurément grossie, a donné de vives inquiétudes à ses riverains.

A la Valsainte, l'eau a envahi les écuries et, à Bellegarde, le vent a provoqué la chute d'un pan de mur de l'église en construction.

Les arbres fruitiers n'ont pas trop souffert de l'ouragan.

Une culbute en automobile. — Quelques fervents de l'automobile de notre ville ont failli payer cher, samedi soir, le plaisir que procure l'excès de la vitesse. Invités à faire un petit tour par le conducteur de voiture d'un étranger en séjour dans la contrée, ils roulèrent agréablement dans la direction de Riaz. Ayant dépassé le village et voulant prendre le chemin qui conduit à Echarlens, la voiture lancée à toute vitesse culbata dans le ravin bordant la route. Les personnes qui la montaient, projetées au loin, en furent quittes pour la peur et quelques éraflures peu graves. Quant à l'automobile, il fallut la remorquer à Bulle à l'aide de deux chevaux.

Chemins de fer électriques de la Gruyère. — Nous avons

prover son innocence le tueur de loups refusait absolument de parler.

— Tiens! fit-il tout à coup en s'arrêtant sur le chemin, il me semble que je pleure!... Il pleurait vraiment, il pleurait à chaudes larmes.

— O Jean Renand, Jean Renand, se disait-il, quel brave homme! quel noble cœur! Et dire que les gens de Frémicourt l'appellent scélérat... les imbéciles!... Je le connais, moi: quand on devrait lui trancher la tête, il a refusé de parler, il ne dira rien.

XVI

Le serviteur et le maître.

Quand Pierre Rouvenat entra à la ferme, le fermier ne dormait plus.

— Jacques, lui dit-il, j'arrive de Frémicourt; les magistrats et les gendarmes sont partis; tu peux te mettre au lit et prendre le repos dont tu as besoin; tu n'as plus rien à craindre, tu es sauvé.

— Hein, que veux-tu dire?

— Jean Renand a été reconnu coupable; demain il sera dans la prison de Vesoul.

Le fermier regarda Rouvenat avec stupéfaction.

(A suivre.)

sous les yeux le 5^{me} rapport de gestion du Conseil d'administration des C. E. G.

Les recettes se montent à 413,193 francs, en augmentation de 21,529 fr. sur l'année précédente de 1906. Les dépenses d'exploitation sont de francs 350,802.26, en diminution de francs 13 339.84.

Malgré cette amélioration, la situation générale est loin d'être favorable. En effet, aux dépenses d'exploitation viennent s'ajouter les intérêts des comptes-courants débiteurs par francs 33,398, de telle sorte que le solde passif à reporter est de fr. 812,286, en augmentation de fr. 216,823.22 sur l'exercice de 1906.

A cette somme, il convient encore d'ajouter le montant de fr. 119,013 94 qui figure au bilan sous la rubrique: dépenses à amortir. Le solde passif est donc en réalité de fr. 931,299.94, près d'un million.

Le Conseil d'administration ne nous disant rien de spécial, dans son rapport, au sujet de cette accumulation de déficits, on espère qu'il donnera quelques explications verbales à l'assemblée des actionnaires et indiquera par quels moyens il compte arrêter les C. E. G. dans leur descente rapide.

Par contre, le rapport des C. E. G. annonce qu'on va compléter le Conseil d'administration en y faisant entrer les administrateurs du défunt Châtel-Palézieux, au nombre de six. De cette façon, la Veveyse jouira de 12 à 13 représentants au sein des C. E. G., tandis que la Gruyère, qui a fait certainement plus de sacrifices en faveur de cette œuvre et qui y a plus d'intérêts engagés, devra se contenter de 7 à 8 représentants.

Ce serait là une situation étrange dont conviendront les premiers nos concitoyens de la Veveyse et dont ils ne voudront pas, animés qu'ils sont d'esprit d'équité. Il y a lieu de noter que la commune de Bulle qui a souscrit 200,000 fr. d'actions n'a aucun représentant officiel dans le Conseil des C. E. G.

Avis aux propriétaires. — Les secrétariats communaux informent les propriétaires désireux de faire taxer ou modifier la taxe de leurs bâtiments que les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 septembre courant.

Communiqué. — Il est rappelé au public les dispositions suivantes, extraites de l'arrêté cantonal du 27 août 1889, concernant la fabrication des boissons distillées non soumises au monopole fédéral:

Art. 12. — Le propriétaire ou le fermier qui veut distiller les produits de son sol doit en faire la déclaration au secrétariat communal, en indiquant par espèces et par nombre de litres le produit de sa distillation, prévu pour l'année courante.

La déclaration est valable pour l'année à partir de la date de sa remise au secrétariat communal.

Art. 13. — Le secrétariat communal lui donne acte de sa déclaration et la transmet sans délai à la préfecture qui en fait l'inscription dans un registre spécial.

Art. 15. — Le propriétaire ou le fermier ne peut distiller que dans son domicile et seulement les produits de son sol, non compris dans le monopole fédéral.

Il ne peut vendre la boisson distillée par quantités inférieures à 5 litres.

Art. 16. — Les distillateurs ambulants possesseurs ou non d'appareils, ne peuvent distiller que les produits du sol du propriétaire ou du fermier et à son domicile.

Ils doivent en outre être porteurs d'une patente de colportage.

Bénichon de la Verrerie

les 13, 14 et 15 septembre 1908

BONNE MUSIQUE ET DANSE

Auberge de l'Industrie.

Le tenancier: A. Vienny.

A louer:

de suite 2 appartements, rue du Moléson. S'adresser à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle. [1195B]

A VENDRE

tonneaux et bonbonnes.

Avenue de la gare 223.

A VENDRE

faute d'emploi une grande quantité de verrerie. S'adresser à M. Oscar Dupasquier, aux Granges, La Tour.

On demande

de suite une bonne sommelière de toute confiance et une cuisinière sachant faire un bon ordinaire. S'adresser au bureau du journal.

Gardes

pour le marché-concours des taureaux qui aura lieu les 21, 22, et 23 septembre sont demandés. S'inscrire, d'ici au 15 courant, au bureau de l'agence agricole, Auguste Barras, à Bulle.

A louer:

grande chambre meublée. S'adresser au propriétaire, Ernest Genoud, avenue de la Perreyre, Bulle.

On cherche à louer

dans la Gruyère, un local avec force motrice déjà installée. S'adresser sous chiffre H1904B à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle.

LOCATION D'AUBERGE

Mercredi, 15 septembre, à 2 h. après midi, on misera, pour le terme de 6 ans, au dit lieu, l'Hôtel de la Cantine, rière Avry-dev.-Pont, avec 10 poses de bon terrain, grange et écurie. Cette auberge, placée sur la route cantonale, offre de réels avantages pour preneur sérieux. Entrée en jouissance le 1^{er} octobre 1908.

Bénichon.

Beurre fondu 2.35 le kg.
Saindoux pur lard 1.60 »
Graisse de ménage 1.25 »

— Rabais par bidons de 5 kgs. —

Moutarde pure. — Safran en fils.
Cannelle de Ceylan. — Anis.
Sucre candi. — Raisins Dénia et Sultan.

Magasin G. MORA,

Rue de Gruyères.

Cuir et Peaux brutes
sont achetés
aux plus hauts prix du jour
chez
les Fils d'Ernest GLASSON,
BULLE. [1818]

PAILLE

Paille de froment et d'avoine, ainsi que foin de 1^{er} choix et litière de tourbe hollandaise. Marchandise belle, saine, sèche, livrée par wagon, aux plus bas prix. [1244]
ARNOLD & Cie, ZOFINGEN.

Vacherin pour fondue.

Adressez-vous à la Laiterie nouvelle à Broc; dès ce jour prêt et garanti.

A la même adresse fromage bien salé, de toutes qualités. Prix modérés, rabais par quantité. — Téléphone.

Se recommande :
1168B] **Jos. SUDAN.**

A louer :

un logement de 4 chambres, cuisine et dépendances chez M. Trezzini, rue du Tir, Bulle.

Appartement

à louer, rue de Vevey.
S'adresser au bureau du journal.

A l'occasion de la bénichon à la

Boulangerie Messerly

on trouvera de la
Fleur de farine extra, Cucholes,
Leckerlis pour dessert.

**A louer, à Bulle
vaste local**

bien situé, pour dépôt, atelier, etc., etc. Il pourrait être divisé en deux. Force motrice électrique installée, disponible si on le désire.

Appartement bien exposé

3 chambres, cuisine, galetas, terrasse. Eau et lumière électrique si on le désire.
S'adresser à **Jos. Remy**, volturier, Bulle. [1302]

Un cocher et un charretier

sont demançés chez **M. Jos. Remy**, camionnage, Bulle. [1177B]

A louer

à Broc, un logement de 3 chambres, cuisine, cave et galetas, chez M. Jean FAVRE, à Broc.

Comme

Dépuratif

Exigez la Véritable

Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatisme, Maux d'estomac, Hé-morrhoides, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations reconnaissantes. Agréable à prendre. — 1/2 litre fr. 3.50, 1/4 litre fr. 5.—, 1 litre (une once complète) 8 fr.

Dépôt général et d'expédition :

Pharmacie centrale, rue du Mont-Blanc, 9, Genève. 1814
Dépôt à Bulle : **Pharmacie Gavin.**

Café-Brasserie

à vendre à Genève, dans artère principale, proximité gare Cornavin. — Salle sociétée, terrasse. Appui financier serait consenti à preneur disposant de 6000 fr.
Ecrire case 2803 poste Mont Blanc, Genève. [1815]

A louer :

à Bulle, plusieurs appartements de deux ou trois chambres, cuisine, cave, galetas, eau, lumière et un local pour magasin.
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Bulle. [1175B]

Vin blanc

de raisins secs Ia
à Fr. 20.— les 100 lit.

pris en gare de Morat contre remboursement. — Fûts à disposition.
Analysé par les chimistes.



Vin rouge

(Garanti naturel, coupé avec vin de raisins secs)
à Fr. 27.— les 100 lit.

Echantillons gratuits et franco.

OSCAR ROGGEN, MORAT [256]

**Teinturerie Bâloise
NETTOYAGE CHIMIQUE
Bayer & Röthlisberger**

ci-devant C. A. GEIPEL

Le plus grand établissement de ce genre à Bâle, renommé pour la bienfaisance.

Dépôts :

à Bulle, chez Mlle Fanny PEYRAUD, confections,

à Romont, chez M. Arnold CONRAD, négt.,

à Fribourg, chez M. TRAUTWEIN, relieur.

oo A l'occasion des bénichons oo

Vous trouverez au nouveau magasin
de Fers et Quincaillerie, vis-à-vis du Crédit, Bulle

un choix d'articles de ménage en porcelaine, faïence,
aluminium, émail, fer-blanc,

verrerie, coutellerie, etc., etc.,

à des prix défiant toute concurrence.

Alphonse BOCHUD. [1313]

Montagnes à vendre.

Le notaire soussigné exposera en vente par voie de mises publiques
libres samedi 12 septembre prochain de 2 à 4 heures après
midi, dans la Salle de l'Auberge des Maréchaux (1^{er} étage), à Fribourg, les
immeubles ci-après désignés appartenant à M. Pierre Pürro, aubergiste à
Planfayon.

Commune de Charmey (Gruyère)

Estivage Stierberg et au Ripetellé de la contenance de 47 hectares
25 ares (131 poses) avec deux chalets.

Commune de Planfayon

Estivage Blattisboden de 55 hectares (158 poses) avec deux chalets.

L. Fasel, notaire, Grand' rue 32, Fribourg.

A vendre ou à louer

un grand Café tempérance

bien exposé, avec véranda, sous de favorables conditions. Nombreuses chambres pour
pensionnaires.

Prix de vente : 18,000 fr.

S'adresser par écrit sous H 1187-B à l'agence Haasenstein et Vogler à Bulle. [1819]

Hâtez-vous !

1^{er} lot

50,000 Fr.

Le billet : 1 fr.

Loterie du

Casino-Théâtre

de la ville de Fribourg.

Envoi contre remboursement.

Ecrire : Bureau de la loterie
du Casino-Théâtre, Fribourg.

Mises de lait.

Lundi 14 septembre, à 8 h. du
soir, à l'Auberge de l'Etoile, la Société de
laiterie de Charmey exposera à vendre, en
mises publiques, son lait, depuis la St-Denis
1908 à l'alpage 1909. [11908]

A VENDRE

beau bois de sapin, chez Jules
Glasson, piqueur, Bulle.

Dame

cherche accommodations à faire.
S'adresser au bureau du journal.

**A la Tannerie du Bry
(dépôt à Bulle)**

Corderie, clouterie, huiles et
graisse, vernis, broserie,
fouets. [1298]



Leçons écrites de comptabilité amé-
ricaine. Succès garanti. Prospectus gratis.
H. Frisch, expert compt., Zurich, B91

LOTS

de 50,000, 15,000, 5,000
fr., etc., des loteries pour l'église
incendrée de Planfayon et
le Casino de Fribourg.
Envoi des billets à 1 fr. contre
rembourse, par le Bureau d'ex-
péditions, rue de Lausanne, 50,
à Fribourg. [H2281F]
Sur 10 billets, 1 billet gratuit.

A louer

logements, chez M. Lucien Torche, à
La Tour-de-Tréms.

Ch. DEMIERRE

méd. dentiste
de retour.

La Tannerie du Bry

(dépôt à Bulle) [1299]
achète aux plus hauts prix
tous cuirs, peaux diverses.

Vins à vendre.

1,800 litres 1904 à 65 cent. le litre ;
1,800 » 1906 » 60 » » »
600 » 1907 » 55 » » »
pris en gare Vevey, payable comptant avec
2 % d'escompte. [1281]
S'adr. chez **Chappuis-Chevalley**,
La Tour-de-Peilz (Vaud).

VARICES

ULCÈRES - PHLEBITES
Plaies, jambes ouvertes
GUÉRISON ASSURÉE
par le
Thé antivariqueux 1 fr. la boîte
avec la
Pommade antixariq. 1.50 le pot.
Vente exclusive :
E. KORNHABER droguiste
diplômé
12, Rue de la Tour-Maitresse, Genève.
Dépôt à Fribourg, Pharmacie G. Lapp.

IMPURETÉS

du sang, boutons, dartres, etc., dispa-
raissent par une cure de
SIROP
de brou de noix ferrugineux
GOLLIEZ
(Marque : 2 Palmiers.)
En vente partout en flacons de
3 fr. et 5 fr. 50
Dépôt général :
Pharm. GOLLIEZ, Morat.